

01

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 20<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2020, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

Membres	Nom	Catégorie	Présent	Absent
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X	
	Antoine Prévost	Membre parent – District 2	X	
	Martine Tremblay	Membre parent – District 3	X	
	François Lessard	Membre parent – District 4	X	
	Ghislain Lafortune	Membre parent – District 5	X	
Administrateurs représentant les membres du personnel	Siège vacant	Membre du personnel enseignant	--	--
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant	X	
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X	
	Chantal Vigneault	Directrice d'établissement d'enseignement	X	
	Isabelle Dagneau	Membre du personnel d'encadrement	X	
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Nancy Bastille	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X	
	Jacky Mathieu	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	X	
	Kévin Roy	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	X	
	Sara Favreau-Perreault	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	X	
	Isabelle Poulin-Rioux	Personne âgée de 18 à 35 ans	X	
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X	
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X	
	Dany Grégoire	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X	

#### Constatation du quorum et ouverture de la séance par le directeur général

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le directeur général souhaite la bienvenue aux membres.

La secrétaire générale informe les membres que l'administratrice représentant les membres du personnel enseignant, soit madame Elaine Desrosiers, a déposé sa démission. Un suivi s'effectuera auprès du substitut afin que celui-ci puisse participer à la séance du 8 décembre 2020.

#### CA20-001 – Ordre du jour

Sur la proposition d'Alexis Perrault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance par le directeur général
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Inscription au procès-verbal du nom des membres désignés du conseil d'administration
4. Assermentation des membres par le directeur général (art. 143.3 LIP)
5. Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration, déclaration de dénonciations d'intérêts et entente de confidentialité (art. 328 PL 40)
6. Police d'assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants
7. Période de questions réservée au public

<b>Points de décisions</b>
8. Désignation du président et du vice-président du conseil d'administration (parmi les membres parents)
9. Durée du mandat de chaque membre (2 ans ou 3 ans)
10. Règlement sur la tenue des séances du conseil d'administration
11. Calendrier des séances du conseil d'administration 2020-2021
12. Règlement sur la participation à distance
13. Fonctionnement du conseil d'administration
14. Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs
15. Effets bancaires – Autorisation de signatures
16. Nomination des membres des comités du conseil d'administration
16.1. Comité de gouvernance et d'éthique
16.2. Comité de vérification
16.3. Comité des ressources humaines
16.4. Comité consultatif de transport des élèves
16.5. Comité de révision
17. Liste et actes d'établissements
18. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
19. Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires
20. Liste des services éducatifs dispensés par les centres FP & FGA
21. Règles relatives aux critères d'inscription des élèves
22. États des taxes dues par les propriétaires
23. Période de questions réservée au public
<b>Reddition de comptes</b>
24. Procès-verbaux des séances publiques transitoires du directeur général et du comité consultatif du directeur général
<b>Points d'information</b>
25. Coronavirus
<b>Levée de la séance et prochaine séance</b>
26. Levée de la séance
27. Prochaine séance : mardi 8 décembre 2020 à 19 h 30

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Inscription au registre des procès-verbaux et serment des administrateurs**

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général procède à l'assermentation des personnes énumérées ci-après aux dates indiquées en marge de chacun des noms y apparaissant.

La personne assermentée prête le serment suivant :

Je, \_\_\_\_\_, soussigné(e), administrateur(trice), fais serment ou affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Administrateur	Catégorie	Date de l'assermentation
Annie Hébert	<b>Membre parent – District 1</b> Polyvalente Montignac, écoles de Sainte-Cécile, des Sommets, de la Feuille-d'Or, de Saint-Romain et de la Rose-des-Vents	Par le directeur général le 20 octobre 2020
Antoine Prévost	<b>Membre parent – District 2</b> Polyvalente Louis-Saint-Laurent, écoles du Parchemin, Saint-Paul, Notre-Dame-de-Lorette, Notre-Dame-du-Paradis et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	
Martine Tremblay	<b>Membre parent – District 3</b> Écoles Sacré-Cœur de Lac-Mégantic, Notre-Dame-de-Fatima, d'Audet, des Monts-et-Lacs, de la Source, des Monts-Blancs et de la Voie-Lactée	
François Lessard	<b>Membre parent – District 4</b> École secondaire La Frontalière et écoles Saint-Luc, Sancta-Maria, Monseigneur-Durand, Notre-Dame-de-Toutes-Aides et Saint-Pie-X	
Ghislain Lafortune	<b>Membre parent – District 5</b> Écoles Gendreau, Sacré-Cœur de Coaticook, Louis-Saint-Laurent, Saint-Camille, des Trois-Cantons et Ste-Edwidge et Ligugé	
Nancy Bastille	<b>Membre de la communauté</b> Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	
Jacky Mathieu	<b>Membre de la communauté</b> Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	
Kévin Roy	<b>Membre de la communauté</b> Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	
Sara Favreau-Perreault	<b>Membre de la communauté</b> Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	
Isabelle Poulin-Rioux	<b>Membre de la communauté</b> Personne âgée de 18 à 35 ans	
Siège vacant	<b>Membre du personnel enseignant</b> Enseignante – École secondaire La Frontalière	
Cléo Guillemette	<b>Membre du personnel professionnel - non enseignant</b> Orthophoniste – École Sacré-Cœur Lac-Mégantic	
Alexis Perrault	<b>Membre du personnel de soutien</b> Technicien en travaux pratiques - Polyvalente Louis-Saint-Laurent	
Chantal Vigneault	<b>Directeur(trice) d'établissement d'enseignement</b> Directrice - École Sacré-Cœur de Lac-Mégantic	
Isabelle Dagneau	<b>Membre du personnel d'encadrement</b> Directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire – Siège social du CSSHC	

(voir Annexe CA415-2020-2021-001)

**Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration, déclaration de dénonciations d'intérêts et entente de confidentialité (art. 328 PL 40))**

Considérant le fait que le règlement qui sera édicté par le ministre de l'Éducation, afin d'établir un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration, n'est pas encore en vigueur, la secrétaire générale présente aux membres le Code d'éthique et de déontologie applicable dans l'intervalle et répond à leurs questions. Ceux-ci sont invités à compléter une déclaration de dénonciation d'intérêt, de même qu'à signer une entente de confidentialité.

**Police d'assurance responsabilité couvrant les administrateurs et dirigeants**

La secrétaire générale dépose aux membres un certificat confirmant la couverture applicable en matière de responsabilité des administrateurs et des dirigeants, lequel est joint en annexe CA425-2020-2021-001.

**Période de questions réservée au public**

N/A.

**CA20-002 – Nomination à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons**

Considérant les termes de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que lors de sa première séance, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président;

Considérant que le mandat du président prend fin en même temps que son mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Considérant l'élection tenue;

Sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu de nommer monsieur Antoine Prévost, membre du conseil d'administration représentant les parents – district 2, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, pour une période correspondant à la durée de son mandat à titre d'administrateur.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**CA20-003 – Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons**

Considérant les termes de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que lors de sa première séance, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un vice-président;

Considérant que le mandat du vice-président prend fin en même temps que son mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Considérant l'unique candidature déposée;

Sur la proposition de monsieur Antoine Prévost, il est résolu de nommer monsieur Ghislain Lafortune, membre du conseil d'administration représentant les parents – district 5, vice-président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, pour une période correspondant à la durée de son mandat à titre d'administrateur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-004 – Durée du mandat de chaque membre (2 ans ou 3 ans)**

Considérant l'article 25 de l'annexe 1 (article 332 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*) prévoyant que lors de la première séance du conseil d'administration, les membres déterminent ceux qui, parmi eux, auront un mandat de 2 ans; ceux-ci doivent être 2 ou 3 dans chaque catégorie de membres;

À l'unanimité et après échanges entre les membres, il est résolu d'établir comme suit la durée des mandats des membres du conseil d'administration, pour chacune des catégories suivantes :

Description	Membre du C.A.	Durée du mandat	
		2 ans	3 ans
<b>Catégorie « Membre parent d'un élève »</b>			
<b>District 1</b> - Polyvalente Montignac, écoles de Sainte-Cécile, des Sommets, de la Feuille-d'Or, de Saint-Romain et de la Rose-des-Vents	Annie Hébert		X
<b>District 2</b> - Polyvalente Louis-Saint-Laurent, écoles du Parchemin, Saint-Paul, Notre-Dame-de-Lorette, Notre-Dame-du-Paradis et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Antoine Prévost	X	
<b>District 3</b> - Écoles Sacré-Cœur de Lac-Mégantic, Notre-Dame-de-Fatima, d'Audet, des Monts-et-Lacs, de la Source, des Monts-Blancs et de la Voie-Lactée	Martine Tremblay		X
<b>District 4</b> - École secondaire La Frontalière et écoles Saint-Luc, Sancta-Maria, Monseigneur-Durand, Notre-Dame-de-Toutes-Aides et Saint-Pie-X	François Lessard		X
<b>District 5</b> - Écoles Gendreau, Sacré-Cœur de Coaticook, Louis-Saint-Laurent, Saint-Camille, des Trois-Cantons et Ste-Edwidge et Ligugé	Ghislain Lafortune	X	
<b>Catégorie « Membres représentant le personnel »</b>			
Membre du personnel enseignant	Siège vacant		
Membre du personnel professionnel non enseignant	Cléo Guillemette	X	
Membre du personnel de soutien	Alexis Perrault		X
Directeur d'établissement d'enseignement	Chantal Vigneault	X	
Membre du personnel d'encadrement	Isabelle Dagneau		X
<b>Catégorie « Membres représentant de la communauté »</b>			
Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines.	Nancy Bastille	X	
Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	Jacky Mathieu		X
Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	Kévin Roy		X
Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	Sara Favreau-Perreault	X	
Personne âgée de 18 à 35 ans	Isabelle Poulin-Rioux		X

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-005 – Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration – Adoption pour consultation**

Considérant les termes de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'administration doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires et qu'il doit tenir au moins 4 séances ordinaires par année scolaire;

Considérant la nécessité de procéder aux différentes consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'accepter le dépôt du projet de *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration*, joint en annexe CA415-2020-2021-002 du présent procès-verbal, afin de procéder aux différentes consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Calendrier des séances du conseil d'administration 2020-2021**

Un calendrier provisoire des séances du conseil d'administration 2020-2021 est déposé aux membres pour leur information. Celui-ci sera confirmé suite à l'adoption du *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration*, prévu lors de la séance du 8 décembre 2020.

**CA20-006 – Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil d'administration – Adoption pour consultation**

Considérant les termes de l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique* permettant au conseil d'administration de prévoir, dans les cas et aux conditions qu'il détermine par règlement, que tout membre du conseil d'administration peut participer à une séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, à l'aide de moyens permettant aux personnes qui participent ou qui assistent à cette séance de communiquer immédiatement entre elles;

Considérant la nécessité de procéder aux différentes consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de monsieur Kevin Roy, il est résolu d'accepter le dépôt du projet de *Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil*, joint en annexe CA415-2020-2021-003 du présent procès-verbal, afin de procéder aux différentes consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Fonctionnement du conseil d'administration**

La secrétaire générale présente aux membres les principales dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* régissant le fonctionnement du conseil d'administration.

Des règles de fonctionnement plus complètes seront adoptées ultérieurement, suite aux travaux qui seront menés par le comité de gouvernance et d'éthique à ce sujet, le tout tel que prévu à l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*.

**CA20-007 – Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs**

Considérant les termes de l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'administration du centre de services scolaire peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel-cadre, de même qu'à un conseil d'établissement, au comité de répartition des ressources ou au comité d'engagement pour la réussite des élèves;

Considérant les principes entourant la mise sur pied de la nouvelle gouvernance scolaire, dont celui de la subsidiarité;

Considérant les mécanismes de reddition de comptes applicables;

Considérant la nécessité d'établir dès maintenant le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* afin d'assurer un fonctionnement efficace du centre de services scolaire,

Sur la proposition de madame Jacky Mathieu, il est résolu :

- a) d'adopter le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs*, avec une date d'entrée en vigueur immédiate, soit le 20 octobre 2020, lequel est joint en annexe CA415-2020-2021-004 du présent procès-verbal
- b) d'abroger tout règlement incompatible avec le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs*, joint en annexe CA415-2020-2021-004 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### CA20-008 – Effets bancaires – Autorisation de signatures

Considérant l'entrée en fonction du nouveau conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC);

Considérant que, suite à l'entrée en fonction de cette nouvelle gouvernance, il est nécessaire de confirmer les signataires des effets bancaires pour et au nom du CSSHC;

sur la proposition de monsieur Ghislain Lafortune, il est résolu :

- a) de désigner les personnes suivantes, à titre de signataires autorisés des effets bancaires tirés au nom du CSSHC :

Martial Gaudreau	Directeur général
Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles
Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications

- b) de confirmer que deux signataires parmi les trois susmentionnés sont requis sur les effets bancaires du CSSHC;
- c) d'autoriser le directeur général à signer tout document nécessaire pour donner plein effet au terme de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### CA20-009 – Nomination des membres des comités du conseil d'administration

Considérant les termes de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification ainsi qu'un comité des ressources humaines;

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration de déterminer la composition de ces comités;

Après échanges entre les membres, il est résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes pour siéger sur chacun des comités ci-après décrits, le tout selon les mandats figurant ci-bas :

Comité de gouvernance et d'éthique
<p><b>Composition :</b> Nancy Bastille, Isabelle Dagneau, Cléo Guillemette, Jacky Mathieu et Antoine Prévost.</p> <p><b>Mandat (art. 193.1 LIP) :</b> Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5.</p>
Comité des ressources humaines
<p><b>Composition :</b> Sara Favreau-Perreault, François Lessard, Isabelle Poulin-Rioux, Martine Tremblay et Chantal Vigneault.</p> <p><b>Mandat (art. 193.1 LIP) :</b> Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire.</p>
Comité de vérification
<p><b>Composition :</b> Annie Hébert, Ghislain Lafortune, Alexis Perrault, Kevin Roy et administrateur représentant les membres du personnel – catégorie « enseignant » - vacant.</p> <p><b>Mandat (art. 193.1 LIP) :</b> Le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière.</p>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-010 – Nomination des membres – Comité consultatif de transport des élèves**

Considérant l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoyant l'obligation de constituer un comité consultatif de transport des élèves;

Après échanges entre les membres, il est résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité consultatif de transport des élèves, le tout selon le mandat prévu au *Règlement sur le transport des élèves* :

Comité consultatif de transport des élèves	
Administrateur 1 :	Jacky Mathieu
Administrateur 2 :	François Lessard

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-011 – Nomination des membres – Comité de révision de décision**

Considérant les termes des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*, prévoyant la possibilité pour le conseil d'administration d'instituer un comité de révision, afin d'entendre les demandes qui pourraient être formulées en ce sens par un élève ou ses parents;

Considérant la *Procédure de révision de décision d'une décision concernant un élève*, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Après échanges entre les membres, il est résolu à l'unanimité d'instituer un comité de révision de décision et de nommer les personnes suivantes pour siéger sur ce comité :

Comité de révision de décision	
Directeur général	Martial Gaudreau
Directrice générale adjointe, secrétaire générale et resp. des communications	Annie Garon
Administrateur 1 - Représentant - Parent	François Lessard
Administrateur 2 – Représentant – Parent (art. 6 de la <i>Politique de révision de décision</i> )	Martine Tremblay
Administrateur 3 - Représentant - Membre du personnel	Cléo Guillemette
Administrateur 4 - Représentant - Membre de la communauté	Nancy Bastille

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-012 - Suspension des travaux**

À l'unanimité, les membres conviennent de suspendre les travaux pour une pause de 15 minutes, à 20 h 55.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-013 - Reprise des travaux**

À l'unanimité, les membres conviennent de reprendre les travaux à 21 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-014 – Liste et actes d'établissement 2021-2022 - Consultation**

Considérant les différentes dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à la liste et actes d'établissement 2021-2022;

Considérant les consultations à mener en conformité avec ces dispositions;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'accepter le dépôt de la liste et actes d'établissements 2020-2021, afin de procéder aux différentes consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*, lesquels sont joints en annexe CA410-2020-2021-001 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-015 – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 - Consultation**

Considérant les différentes dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024;

Considérant les consultations à mener en conformité avec ces dispositions;

Sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux, il est résolu d'accepter le dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024, afin de procéder aux différentes consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*, lequel est joint en annexe CA410-2020-2021-002 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-016 – Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires - Consultation**

Considérant les différentes dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à la liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires;

Considérant les consultations à mener en conformité avec ces dispositions;

Sur la proposition de madame Chantal Vigneault, il est résolu d'accepter le dépôt de la liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires, afin de procéder aux différentes consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*, laquelle est jointe en annexe CA425-2020-2021-002 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-017 – Liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes - Consultation**

Considérant les différentes dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à la liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

Considérant les consultations à mener en conformité avec ces dispositions;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'accepter le dépôt de la liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes, afin de procéder aux différentes consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*, laquelle est jointe en annexe CA425 2020-2021-003 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-018 – Règles relatives aux critères d'inscription des élèves - Consultation**

Considérant les différentes dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux règles relatives aux critères d'inscription des élèves;

Considérant les consultations à mener en conformité avec ces dispositions;

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu d'accepter le dépôt des règles relatives aux critères d'inscription des élèves, afin de procéder aux différentes consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*, lesquelles sont jointes en annexe CA425-2020-20210-004 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-019 – États des taxes dues par les propriétaires - Adoption**

Considérant les dispositions des articles 339 et 340 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de madame Sara Favreau-Perreault, il est unanimement résolu d'approuver l'état des taxes scolaires à recevoir au 14 octobre 2020, le tout selon le dossier soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes (CA430-2020-2021-001).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Période de questions réservée au public**

N/A

**Procès-verbaux des séances publiques transitoires et du comité consultatif du directeur général**

Les procès-verbaux des séances publiques transitoires et du comité consultatif du directeur général sont déposés aux membres pour leur information.

**Coronavirus**

Le directeur général présente un état de situation en lien avec la pandémie de coronavirus et précise aux membres que, pour le moment, des classes sont retirées aux écoles Notre-Dame-de-Fatima ainsi qu'à la polyvalente Montignac.

**Levée de la séance**

À 22 h 45, la séance est levée.

**Prochaine séance**

Le mardi 8 décembre 2020 à 19 h 30.

---

M. Antoine Prévost, président

---

Me Annie Garon, secrétaire générale